

**GRAND CONSEIL** Oui à la base aérienne, non au loup **PAGES 8-9**

# Le Nouvelliste

**GOÛT DE VACANCES**

**Grenades,  
kakis,  
figes...  
en ville  
de Sion**



DR

**PAGE 15**

**SAMEDI 15, DIMANCHE 16 JUIN 2013** ■ [www.lenouvelliste.ch](http://www.lenouvelliste.ch) ■ N° 136 ■ CHF 2.50/€ 2.50 ■ J.A. - 1950 SION 1

mg - jmt - gb

## Vente d'alcool aux jeunes: bien trop de commerces hors la loi

**PRÉVENTION** Une campagne d'achats-tests d'alcool menée par Addiction Valais dénonce une quantité de contrevenants, 7 sur 8 à Sion.

**INTERPELLATION** Le commissaire de la ville de Sion, Bernard Sermier, s'inquiète qu'autant de commerces se mettent dans l'illégalité.

**SÉRIEUX** Interrogés, de nombreux jeunes trouvent irresponsable qu'on leur vende de l'alcool et ils sont favorables aux tests. **PAGES 2-3**

## 2 GRAND ANGLE

**PRÉVENTION** Lors de la campagne d'achats-tests d'alcool menée par Addiction

# Un combat qui ne coule

Textes FRANÇOIS DE RIEDMATTEN  
Photos SACHA BITTEL

Inès, Julien et Nicolas sont au taquet. Il est 17 heures en cette chaude après-midi du début du mois de juin. Ils ont rendez-vous avec Sébastien Blanchard, le responsable d'Addiction Valais, pour aller tester la vente d'alcool aux mineurs dans les différents

des restaurants ou encore des supermarchés. Du haut de leurs 16 ans, «mais bientôt 17» précisent-ils, les trois compères se connaissent bien. Ils ont l'habitude de ce genre d'opération de prévention qu'ils pratiquent depuis quelques années déjà.

**Sous haute surveillance**  
«C'est sûr que des fois, nous de-



Nicolas et Florent, deux lycéens, partent tester le premier commerce sous l'œil protecteur de Sébastien Blanchard, responsable d'Addiction Valais.

« Notre but n'est pas de piéger les gens. Mais bien de sensibiliser les commerces. »

SÉBASTIEN BLANCHARD RESPONSABLE D'ADDICTION VALAIS

établissements de la ville de Sion, que ce soient des bistrots,

## EN CHIFFRES

**1700** ados ont été hospitalisés en Suisse suite à une biture-expresses en 2012

**27%** des écoliers de 15 ans avouent consommer de l'alcool une fois par semaine

**13%** des écolières de 15 ans avouent consommer de l'alcool une fois par semaine

**1000** achats-tests ont à ce jour été réalisés dans le canton par Addiction Valais depuis 2008

**37%** des commerces testés en Valais en 2012 vendaient de l'alcool aux mineurs lors du premier achat-test

vons aller dans des endroits un peu glauques mais nous ne sommes jamais seuls», assure Inès, étudiante au collège de la Planta. Et la démarche est rodée. Ils partent à deux sous l'œil protecteur de Sébastien. Si son téléphone sonne, alors les jeunes ont pu se procurer de l'alcool. Dans tous les cas le responsable ira s'entretenir avec le tenancier. Pour le féliciter ou pour le prévenir qu'il a enfreint la loi et lui rappeler, avec calme et patience, les règles d'usage. Et ce soir, il en faudra de la compréhension puisque sept établissements sur huit ont vendu de l'alcool fort à des mineurs.

Mais Sébastien Blanchard, plutôt que de cultiver le côté moralisateur, travaille l'aspect humain. «Nous ne voulons pas piéger les commerçants, sinon on passe à côté du message de prévention. C'est pour cela que nous envoyons des courriers en amont et que la police passe les prévenir avant le début de la campagne».

Ce jeune homme de 28 ans, diplômé en travail social, se dit aussi soulagé de ne pas avoir à choisir les établissements soumis aux tests. Une tâche réservée à la police. Ce mode opératoire lui permet de garder une objectivité totale.

Et ce n'est pas toujours évident face à la mauvaise foi de certains patrons de bistrot. Les excuses se suivent et se ressemblent. Entre les «mais de l'autre côté de la rue, c'est encore pire» ou les «d'habitude je demande toujours la carte mais là je n'avais pas le temps» sans oublier l'éternel «c'est la pre-

mière fois que je vends de l'alcool à des jeunes», le responsable rassure, prévient et informe. Une attitude qui fait prendre conscience aux adultes du danger de leur comportement. Souvent la discussion s'achève par un «je suis désolé. Je serai plus vigilant dorénavant». Des paroles qui se transforment souvent en actes puisque lors du deuxième test les résultats généraux sont meilleurs. En 2012, 13% des commerces testés ont vendu de l'alcool lors du second test. Ils étaient 37% à l'avoir fait lors premier achat.

## Ricardo, ce héros

Ce mardi 5 juin, une seule personne, Ricardo, aura respecté la loi. Ce jeune employé d'une station-service, après avoir demandé leur âge à Florent et Inès, leur confisque finalement la bouteille de vodka. «Il faut être sérieux dans la vie. Si un jour j'ai des enfants, je ne voudrais pas qu'on leur vende de l'alcool. Ça me paraît normal», répond-il le regard fier tandis que Sébastien Blanchard le félicite. Il s'agit de l'avant-dernier test. «Au moins un!», rigolent les trois jeunes alors que la journée s'achève.

Le responsable va les ramener

chez eux, le sourire aux lèvres avec la sensation d'avoir accompli une bonne action. L'occasion en même temps, pour ces trois étudiants qui vivent la prévention grandeur nature, de commenter les différentes situations.

«Ce sont des jeunes-relais. Ce qu'ils ont vécu, ils vont en parler à leurs copains. Et ainsi faire de la prévention à leur échelle. Quoi de plus efficace que des jeunes qui parlent aux jeunes», continue Sébastien Blanchard. Le bénéfice est double puisqu'ils repartent avec un petit geste: quelques bons-cadeaux. ◉

Bernard Sermier, Commissaire de la Ville de Sion

## «Je m'inquiète que des commerces ne respectent pas la loi»

### Pourquoi êtes-vous un des partenaires d'Addiction Valais dans cette campagne des achats-tests?

Parce que nous avons le souci de nos jeunes. Et nous voulons les protéger.

Lorsque nous les voyons sur la place de la Planta boire au goulot des bouteilles d'alcool fort, nous ne pouvons que vouloir collaborer avec Addiction Valais.

La consommation d'alcool chez les adolescents n'est pas anodine et peut devenir un facteur criminogène et les rendre plus vulnérables. Nous sommes parfaitement conscients de ce problème et ce partenariat avec Addiction Valais nous permet d'être proactifs en matière de prévention.

### Sur quels critères déterminez-vous les établissements soumis à des achats-tests?

Nous sélectionnons plutôt des zones. Pour la ville de Sion, il nous semblait prioritaire de cibler, vu la problématique que nous traitons actuellement, les commerces situés à proximité de la Planta. Après, le but n'est pas de diaboliser un commerce en particulier, mais nous proposons à Addiction Valais de contrôler les établissements situés dans un périmètre qui pose problème. Une procédure de sélection aléatoire a également lieu.

### Ce mercredi 5 juin, sept établissements sédunois sur huit ont vendu de l'alcool fort à des mineurs. Qu'en pensez-vous?

Cela nous montre que dans le cas présent les commerces testés n'ont pas joué le jeu. Ce manque de contrôle en amont, nous le récupérons en aval. Car l'alcool augmente par exemple les risques de bagarres ou d'infractions à la circulation routière et fragilise les jeunes face aux délits sexuels. Je suis in-

quiet de voir que certains commerces ne respectent pas la loi. Cela ne devrait pas avoir lieu. Ensuite il faut quand même rester prudent avec l'interprétation de ces tests car ils sont ponctuels. Les résultats varient beaucoup d'une opération à une autre. C'est la moyenne générale pour tout le canton qu'il faut interpréter. Toutefois, cela nous prouve que nous devons continuer à maintenir la pression au niveau de la prévention et de la répression

### Certaines personnes estiment que la répression n'est pas assez dure envers les récidivistes. Qu'en pensez-vous?

Les polices municipales partenaires d'Addiction Valais collaborent à la procédure de répression en auditionnant les commerces multirécidivistes, puis en les dénonçant à l'autorité compétente, à savoir le chimiste cantonal. L'aspect préventif de la procédure est quant à lui efficace puisque lors du deuxième contrôle effectué dans un commerce n'ayant pas respecté la loi, il y a généralement assez peu de récidive. ◉



COMMENTAIRE  
FRANÇOIS DE RIEDMATTEN  
JOURNALISTE

## Ne poussons pas trop le bouchon!

Loin de moi les grandes leçons de morale, mais jamais je n'aurais imaginé que, ce mercredi 5 juin à Sion, sept commerces sur huit enfreindraient la loi.

Même si ce résultat n'est pas entièrement représentatif de la situation, je reste quand même interloqué. S'il est normal que les jeunes ressentent le besoin de transgresser les interdits, n'est-ce pas le rôle des adultes de veiller au grain? De tout mettre en œuvre pour protéger la santé des adolescents de ce fléau qui peut devenir l'alcool, une fois consommé sans modération?

Car si la jeunesse a le droit de vouloir acheter de l'alcool, nous, par contre, n'avons pas le droit de leur en vendre. C'est à nous d'agir, pas à eux! ◉

Valais à Sion, sept établissements sur huit ont enfreint la loi.

# toujours pas de source



Un petit rappel de la loi de la loi n'est jamais superflu. Pas de vin, ni de bière pour les moins de 16 ans. Et pas d'alcool fort pour les mineurs.



« C'est irresponsable de nous vendre de l'alcool. Les vendeurs devraient être plus stricts. »

NICOLAS ÉTUDIANT A L'ÉCOLE DE COMMERCE DE SAINT-GUÉRIN



« C'est une chance pour les jeunes qu'Addiction Valais mène ces tests. C'est pour notre bien. »

INÈS ÉTUDIANTE AU COLLÈGE DE LA PLANTA



« Ceux qui nous vendent de l'alcool sont fautifs par rapport à la loi. Ils n'ont pas le droit. »

FLORENT ÉTUDIANT AU COLLÈGE DES CREUSETS

## Achats-tests d'alcool: mode d'emploi

La campagne d'Addiction Valais pour prévenir la vente d'alcool aux mineurs, au travers des achats-tests, a débuté en avril 2008. Depuis, près de 1000 tests ont été réalisés en Valais. La campagne se déroule en deux phases: la sensibilisation des établissements puis les achats tests. De mars à mai, les milieux concernés (cafés-restaurants, centres commerciaux, magasins de stations-services, bars) ont droit à une large communication. Communiqués de presse, envoi de lettre informative et même visite de la police – partenaire du projet – sur tous les points de vente. La police détermine ensuite les lieux qu'elle estime devoir être soumis aux tests d'achats par les mineurs. Des

tests qui se déroulent entre juin et septembre, toujours sous le contrôle de professionnels.

### Sanctions et récidives

En 2012, lors du premier test, sur 128 établissements, 37% des commerçants, soit plus du tiers, ont vendu de l'alcool à des mineurs. À l'issue de la campagne, les 13% ont récidivé. Ces derniers sont donc dénoncés aux autorités compétentes et reçoivent une amende de 200 francs la première fois ou de 400 francs en cas de deuxième récidive. «*Toutefois, selon la gravité du cas, une interdiction temporaire de vente d'alcool, un retrait de patente ou encore une fermeture pure et simple de l'établisse-*

*ment peuvent aussi être envisagés*», précise Elmar Pfammater, chimiste cantonal en charge du suivi des dossiers. Toujours dans son optique de prévention, Addiction Valais met à disposition des cours de formation pour aider les commerçants à dire non.

Les bases légales y sont rappelées et des mises en situation permettent aux employés de s'essayer aux différentes techniques à disposition face à une bande de jeunes qui se procure de l'alcool. Pour 2013, les achats tests d'alcool seront réalisés dans 12 villes et villages du canton. Les résultats seront connus en novembre prochain. ● FDR

Plus d'infos sur [www.addiction-valais.ch](http://www.addiction-valais.ch)



Addiction Valais distribue une carte aux commerçants pour qu'ils ne se trompent pas dans leurs calculs lorsqu'ils demandent la carte d'identité.